

CODECOM DU PAYS D'ETAIN

29 Allée du Champ de Foire

BP 08

55400 ETAIN

PROCEDURE ADAPTEE

Art. 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Relatif aux marchés publics

Marché de travaux

CREATION D'UN POLE ENTREPRENEURIAL

-

7 AVENUE PRUD'HOMME HAVETTE

55400 ETAIN

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date et heure limites de remise des offres

Le JEUDI 30 NOVEMBRE 2017 à 17 h 00



T.D.A.
Monsieur BONNET
9, rue de l'abattoir
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Tél. : 03 24 57 42 19
Fax : 03 24 57 97 47
Courriel : fgenet@tda-archi.com

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE

ARTICLE 2 - CONDITIONS DU MARCHE

- 2.1. Étendue de la consultation
- 2.2. Pouvoir adjudicateur
- 2.3. Maîtrise d'Œuvre
- 2.4. Décomposition en tranches et en lots
- 2.5. Compléments à apporter au cahier des charges
- 2.6. Variantes
- 2.7. Options
- 2.8. Délais d'exécution
- 2.9. Modification de détail au dossier de consultation
- 2.10. Délai de validité des offres
- 2.11. Langue de travail
- 2.12. Unité monétaire

ARTICLE 3 – DOSSIER DE CONSULTATION

- 3.1. Contenu du dossier de consultation

ARTICLE 4 - PRESENTATION DES CANDIDATURES/OFFRES ET CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

- 4.1. Dossier à produire
- 4.2. Envoi des offres

ARTICLE 5 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché porte sur la création d'un pôle entrepreneurial, 7 avenue Prud'Homme Havette à Etain (55400).

Le détail de chaque prescription est décrit dans le CCTP.

ARTICLE 2 – CONDITIONS

2.1. L'étendue de la consultation et mode de procédure

Le présent marché est passé sous forme de procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Il s'agit d'un marché de travaux en application du CCAG-Travaux selon l'arrêté du 8 septembre 2009 (version consolidée au 1^{er} avril 2014) et textes subséquents.

2.2. Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur est :

CODECOM DU PAYS D'ETAIN
29 Allée du Champ de Foire – BP 08
55400 ETAIN
Tél : 03.29.87.86.08

2.3. Maîtrise d'Œuvre

La Maîtrise d'Œuvre est assurée par :

TECHNIQUE DESIGN ARCHITECTURES
M. BONNET
9 rue de l'abattoir
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Tél : 03.24.57.42.19 / Fax : 03.24.57.97.47

2.4. Décomposition en lots ou en tranches

2.4.1. Lots

Le marché est composé en huit lots :

LOT 1	GROSSE DEMOLITION – VRD
LOT 2	DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE - FACADES
LOT 3	CHARPENTE – COUVERTURE
LOT 4	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – SERRURERIE
LOT 5	MENUISERIES INTERIEURES – PLATRERIE – FAUX PLAFONDS – ISOLATION
LOT 6	REVETEMENTS DE SOLS ET MURS
LOT 7	PLOMBERIE – CHAUFFAGE - VMC
LOT 8	ELECTRICITE - SSI

2.4.2. Tranches

Le marché comporte **une tranche ferme**.

2.5. Compléments à apporter au Cahier de charges

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments au cahier des charges.

2.6. Variantes

Conformément à l'article 58 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, l'entreprise peut présenter une offre comportant des variantes libres. L'entreprise devra impérativement répondre à l'offre de base et proposer son ou ses éventuelle(s) variante(s) en offre(s) distincte(s), comportant un devis et un cahier technique développant la variante proposée.

Dans l'hypothèse où la solution de base ne serait pas présentée avec la variante libre, l'offre sera écartée.

2.7. Les variantes obligatoires (VO)

Une réponse aux VO décrites ci-dessous est obligatoire, sous peine que l'offre soit rejetée.

Lot 1	GROSSE DEMOLITION - VRD	
	VO 1	MOBILIER EXTERIEUR
Lot 2	DEMOLITIONS GROS-OEUVRE FACADES	
	VO 2	RAVALEMENT FACADES BATIMENTS CENTRAL ET SUR JARDIN
	VO 3	RAVALEMENT FACADE BATIMENT SUR RUE
Lot 3	CHARPENTE COUVERTURE	
	VO 4	STRUCTURE NEUVE SOUS VERRIERE
	VO 5	REFECTION DE COUVERTURE ZONE CENTRALE ET BATIMENT SUR RUE
Lot 4	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	
	VO 6	BAIES EXTERIEURES COMPLEMENTAIRES
	VO 7	VOLETS ROULANTS MOTORISES SUR BAIES EXTERIEURES
Lot 5	MENUISERIES INTERIEURES PLATRERIE FAUX-PLAFONDS	
	VO 8	AMENAGEMENT OFFICE SALLE DE DETENTE
Lot 6	REVELLEMENTS DE SOLS ET MURS	
	VO 9	REVELLEMENT MURAL EN LIEGE
	VO 10	REVELLEMENT ACOUSTIQUE
Lot 7	PLOMBERIE CHAUFFAGE	
	VO 11	ACCESSOIRES DIVERS
Lot 8	ELECTRICITE SSI	
	VO 12	SONORISATION SALLE DE REUNION
	VO 13	VIDEOPROJECTEUR
	VO 14	ALIMENTATION VOLETS ROULANTS SUR LES BAIES NEUVES

2.8. Délais d'exécution

Le délai d'exécution maximum est fixé dans l'acte d'engagement et le délai proposé par l'entreprise ne peut en aucun cas être supérieur à celui-ci sous peine que l'offre soit rejetée.

Le délai d'exécution commencera à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service émis par le maître d'œuvre qui prescrira de commencer les prestations du présent marché.

2.9. Modifications de détail au dossier de consultation

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, des modifications de détails au dossier de consultation.

Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.10. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres sera de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.11. Langue de travail

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être en français (ou traduction française, s'ils émanent d'une autorité étrangère).

La langue de travail de l'administration, de ses commissions et de ses jurys est exclusivement le français.

2.12. Unité monétaire : l'euro

2.13. Visite de site

Une visite de site obligatoire devra être réalisée aux dates ci-dessous par toutes les entreprises souhaitant remettre une offre.

De 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00 :

- Le vendredi 17 novembre 2017
- Le lundi 20 novembre 2017

Un rendez-vous devra être pris par mail auprès du maître d'ouvrage, M. Guillaume HOULLÉ (developpement@codecom-pays-etain.fr).

Le certificat de visite signé par le maître d'ouvrage devra obligatoirement être joint à votre offre.

ARTICLE 3 – DOSSIER DE CONSULTATION

3.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :

- ↳ Le présent règlement de consultation (RC)
- ↳ Un acte d'engagement (AE) et son annexe de sous-traitance

Règlement de consultation

- ↪ Un cahier des clauses techniques CCTP clauses communes
- ↪ Un CCTP propre à chaque lot
- ↪ Un CCAP
- ↪ Une attestation d'acceptation des plans, des rapports, du planning, du CCTP et du CCAP
- ↪ Une attestation de visite de site
- ↪ Les plans DCE
- ↪ Le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition
- ↪ Le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant du plomb avant réalisation de travaux
- ↪ Le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux
- ↪ Le Plan général de Coordination (PGC)
- ↪ Les D.P.G.F des 8 lots
- ↪ Le planning des travaux
- ↪ Le cadre mémoire technique

3.2. Mise à disposition du dossier de consultation

Conformément à l'article 39 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation des entreprises, aux adresses suivantes :

- Plateforme de dématérialisation du Républicain Lorrain : <https://eurolegales.marches-demat.com>
- Site de la Communauté de Communes du Pays d'Etain, rubrique marchés publics : <http://www.codecom-pays-etain.fr/marches-publics.html>

Seuls les documents mis en ligne sur ces plateformes sont juridiquement valables.

ARTICLE 4 – PRÉSENTATION DES OFFRES/CANDIDATURES ET CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

4.1 Dossier à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

4.1.1 : Pièces de la candidature :

Les candidats auront à produire ainsi que pour chacune des entreprises cotraitantes, un dossier comprenant les pièces suivantes.

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature à compléter. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr .

- Ils contiendront les éléments indiqués à l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et décrit ci-dessous :
 - Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

1- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 52121 à L. 521211 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

2- Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

- Le titulaire devra joindre une liste de références significatives de moins de 5 ans, en lien avec l'objet du marché.

- Le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 et 1384 du Code Civil, ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché.

- Il devra donc fournir une attestation de son assureur justifiant qu'il est à jour de ses cotisations et que sa police contient les garanties en rapport avec l'importance de la prestation ;

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront, quant à elles, fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Le cas échéant, les candidats peuvent fournir les attestations environnementales **types ecolabel, NF environnement**...ou équivalent qui leur ont été attribués. Il s'agit de déclarations en conformité des prestations labellisées à des critères préétablis d'usage et de qualité écologique qui tiennent compte du cycle de vie et des impacts environnementaux des produits. Ils fournissent également leurs éventuels certificats fondés sur le système européen de management environnemental et l'audit (EMAS) ou sur des normes européennes ou internationales de gestion environnementale pour les marchés de travaux ou de services impliquant la mise en œuvre de mesure de gestion environnementale.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

S'il est constaté que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 7 jours.

4.1.2 : Pièces de l'offre :

Le dossier à remettre par chaque candidat comportera obligatoirement les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement et ses annexes dûment complété, daté et signé.
- L'attestation d'acceptation des pièces du dossier (CCAP, CCTP, Plans, rapports, PGC,...) dûment complétée, datée et signée.
- L'attestation de visite de site dûment complétée, datée et signée.
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) complétée et signée.
- Le cadre mémoire technique ci-joint, justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution de la prestation, dûment complété, daté et signé.
- Le cas échéant, les éventuelles attestations environnementales qui ont été délivrées aux candidats.

L'ensemble des pièces remises devront être signées par une personne habilitée à engager le candidat.

Conformément à l'article 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le candidat retenu ne sera définitivement titulaire du marché qu'après avoir produit les attestations et certificats valides prévus à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

4.2 – Envoi des offres

4.2.1 – Remise des plis sous format papier

Les candidats devront remettre leur proposition sous pli cacheté portant la mention suivante :

Offre pour « **Création d'un pôle entrepreneurial à Etain** »

NE PAS OUVRIR

Les plis devront être adressés en courrier recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception ou remises contre récépissé à l'adresse ci-après :

CODECOM DU PAYS D'ETAIN
29 Allée du Champ de Foire – BP 08
55400 ETAIN
Tél. : 03.29.87.86.08 – Fax : 03.29.87.12.09

Horaires d'ouverture des bureaux

Du lundi au vendredi :

de 08 h 30 à 12 h 00 – de 13 h 30 à 17 h 00

Il est précisé que :

- les offres doivent parvenir à destination **avant la date figurant en première page**.
- les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les date et heure limites fixées ci-avant ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ou adressés dans des conditions différentes à celles ci-dessous, ne seront pas retenus.

4.2.2 – Remise des plis sous format électronique

L'envoi par télex, télécopie, e-mail ou sur support physique électronique (CD-Rom, clé USB) est strictement prohibé.

Les offres pourront être remises par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

Plateforme de dématérialisation du Républicain Lorrain : <https://eurolegales.marches-demat.com>

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

ARTICLE 5 – JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué selon les dispositions de l'article 62 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le jugement de l'offre du candidat se fera sur la base préalable de la constatation du caractère complet de son dossier selon les prescriptions du présent règlement de consultation.

Les critères de jugement sont les suivants :

- **Prix**60 %
- **Valeur technique jugée en fonction du mémoire technique**40 % :

❖ **Premier critère : Prix des prestations (noté sur 100)**

Le prix des prestations sera apprécié, au vu de l'acte d'engagement et de la décomposition du prix globale et forfaitaire, de la façon suivante : l'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 100 points. Les autres seront notées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :

$$N = (P_{\min}/P_o) * N_o$$

N : note de l'offre considérée

P_{min} : prix le moins disant

P_o : prix de l'offre considérée

N_o : nombre de point maximum attribués

La note obtenue sera pondérée par application du pourcentage prévu ci-dessus.

Si des divergences de prix sont constatées soit entre les prix rédigés en chiffres et ceux rédigés en lettre dans l'acte d'engagement, soit entre les prix mentionnés à l'acte d'engagement et ceux indiqués à la DPGF, le pouvoir adjudicateur statuera de la manière suivante :

- Les prix en lettres prévaudront sur l'acte d'engagement ;
- Le prix mentionné sur l'acte d'engagement prévaudra sur celui de la DPGF.

Nota : Le candidat veillera à vérifier les résultats des calculs (addition, soustraction, multiplication) qui seront faits et mentionnés dans l'offre. Le pouvoir adjudicateur prendra uniquement en compte le résultat modifié si une erreur de calcul est décelée.

❖ **Deuxième critère : valeur technique (noté sur 100)**

Le dossier technique fourni par l'entreprise sera noté suivant le détail ci-dessous :

- a) Méthodologie envisagée par l'entreprise (organisation du chantier, mode opératoire) en fonction des contraintes liés au site sur 40 points
- b) Moyens humains et techniques sur 10 points
- c) Sécurité, hygiène du chantier, qualité environnementale sur 10 points
- d) Délai d'exécution en jours calendaires sur 20 points
- e) Qualité de la fourniture et de la mise en œuvre sur 20 points

Pour le critère « valeur technique », les candidats seront classés en fonction des notes mentionnées ci-dessus pour chacun des sous-critères, 0 équivalant à une absence de réponse ou une offre irrégulière et qui représente une note éliminatoire.

Pour le sous-critère « délai d'exécution » la note de l'entreprise sera obtenue après application de la formule suivante :

$$N = (D_{\min}/D_o) * N_o$$

N : note de l'offre considérée

D_{min} : délai le moins disant

D_o : délai de l'offre considérée

N_o : nombre de point maximum attribués

L'offre qui présentera le délai le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 20 points pour ce sous-critère.

Il est précisé que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier par écrit et/ou par oral sur tous les éléments de l'offre avec les candidats dont les offres n'auront pas été déclarées inappropriées.

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements administratifs qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande à :

CODECOM DU PAYS D'ETAIN
M. HOULLÉ
29 Allée du Champ de Foire – BP 08
55400 ETAIN
Tél. : 03.29.87.86.08.

Pour obtenir tous renseignements techniques qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande à :

TECHNIQUE DESIGN ARCHITECTURES
Mme DUPUY
9 rue de l'abattoir
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Tél : 03.24.57.42.19 / Fax : 03.24.57.97.47
aldupuy@tda-archi.com